



Séance du **7 avril 2021**

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : Majorité

Convocation du : 1^{er} avril 2021
Date d'affichage : 1^{er} avril 2021

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le **12 Avril 2021** et publication du
12 Avril 2021.

Délibération N° 03-21-16

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, M. VERHELLEN Jean-Paul, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis (arrivé à 17h19), Mme WOLOSZ Angélique, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme RABAEY Emmanuelle, M. FOUQUET Hervé, M. VAN MEENEN Laurent, Mme RUBY Valérie, Mme CIESIELSKI Magali, Mme MALECHA Sandrine, M. KOS Arnaud, Mme DELEDICQUE Sylvie, Mme BAYART Angélique, M. FLUET Guillaume, M. LAINE Patrice, M. MERESSE Alain, Mme WALLYN Christèle, Mme RIOU Sandrine, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, Mme CLAEYMAN Isabelle.

Absents excusés et représentés : Mme TOURNEUR Nathalie, M. LAGACHE Frédéric

Secrétaire de séance : Mme RABAEY Emmanuelle.

OBJET

**MODIFICATION DES TARIFS ET DES REGLEMENTS INTERIEURS RELATIFS A
L'UTILISATION DES SALLES F.MALLE ET POLYVALENTE**

Rapporteur : Monsieur Renaud BIENKOWSKI, Maire-adjoint délégué aux fêtes, aux cérémonies et au protocole.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 2013, fixant le tarif des locations des salles municipales,

Vu l'avis de la commission « fêtes et cérémonies » du 9 mars 2021,

DECIDE à la majorité,

- D'appliquer la tarification selon le tableau suivant :



Prestation	Tarif	
	Salle F. Malle	Salle Polyvalente
Location Thumerisiens	500 €	400 €
Location extérieurs	1000 €	800 €
Caution	650 €	650 € + 100 € (badge alarme)
Majoration période de chauffe (15/10 au 15/04)	50 €	40 €

La date d'effet de cette nouvelle tarification est fixée au **1^{er} mai 2021**.

- D'adopter les règlements intérieurs relatifs à l'utilisation de ces salles, ci-annexés.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Nadège BOURGHELLE-KOS.

